

Département  
des Côtes d'Armor

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement **DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de Saint-Brieuc

**Séance du 24 juin 2019**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

17/06/2019

Date d'affichage

28/06/2019

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Le Maire

Anne DELTHEIL

L'an deux mille dix neuf

Le lundi vingt quatre juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND

François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON

Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril,

MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : KLINZ Nathalie (procuration à Didier DAVAINÉ).

Secrétaire de Séance : LE DÛ Sylvie.

**Délibération n° 2019-4-32**

**Objet :Ligne de trésorerie**

**RENOUVELLEMENT**

**DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Par délibération en date du 29 juin 2018, le Conseil Municipal avait renouvelé une ligne de trésorerie de 100 000 €uros auprès du Crédit Agricole.

**4 nouvelles propositions sont parvenues pour le renouvellement :**

- **Crédit Agricole** : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 1,10 % (soit **0.788 %** avec le taux EURIBOR de mai 2019)

Commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne (250 €uros)

- **Arkéa Banque** : EURIBOR 3 mois moyenné + marge 0,80 % (soit **0.488 %** avec le taux EURIBOR de mai 2019)

Commission d'engagement : 0,25 % (250 €uros)

- **Caisse d'Epargne** : **0.65 %**

Commission d'engagement : 300 €uros

- **La Banque Postale** : EONIA + **0.86 %** (soit **0.498 %** avec le taux EONIA du mois de mai 2019)

Commission d'engagement : 300 €uros

La commission des finances réunie le 20 juin a émis un avis favorable à la proposition de Arkéa.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de Arkéa au taux Euribor moyenné + marge de 0,80 %.**

#### **Délibération n° 2019-4-33**

**Objet : Tarifs cantine 2019/2020**

#### **TARIFS CANTINE 2019/2020**

Pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs suivants avaient été maintenus :

- carte mensuelle : 39 €
- ticket journalier : 3.15 €
- prix du repas pour le personnel communal et les enseignants : 5.25 €

**Avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin pour le maintien des tarifs.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au maintien des tarifs pour l'année scolaire 2019/2020.

#### **Délibération n° 2019-4-34**

**Objet : Tarifs garderie 2019/2020**

#### **TARIFS GARDERIE 2019/2020**

Pour l'année scolaire 2018-2019, les tarifs suivants avaient été maintenus :

- La demi heure de 7h30 à 9h00 : **0.65 €**
- La demi heure de 17h00 à 18h30 : **0.65 €**
- La demi heure de 16h30 à 17h00 : **1.10 €**

Pour le logiciel de facturation, il convient de distinguer le prix du goûter de la demi-heure de garderie de 16 h 30 à 17 h 00.

**Avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin pour le maintien des tarifs à 0,65 € la demi-heure et proposition du goûter à 0,50 €.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au maintien du tarif de 0,65 € la demi-heure et le prix du goûter à 0,50 € pour l'année scolaire 2019/2020.

#### **Délibération n° 2019-4-35**

**Objet : Participation aux frais de Fonctionnement 2018/2019**

#### **DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

Une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003 concerne la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Pléhédél. Une participation est demandée aux communes ne possédant pas d'école publique.

Pour l'année 2017/2018, cette participation a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2017 à 480 €.

**Avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin pour une participation de 500 €uros.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à

l'augmentation de la participation à 500 € pour l'année scolaire 2018/2019.

**Délibération n° 2019-4-36**

**Objet : Personnel :**

**Modification du tableau  
des effectifs**

**PERSONNEL**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Du fait d'une ouverture de classe à la rentrée 2019/2020, il est proposé d'augmenter la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) de 2 agents à 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'augmentation de 2 agents au grade d'Adjoint Technique

- **Approuve** le tableau des effectifs annexé

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**Avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin pour une augmentation de la DHS de 24 heures à 28 heures.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'augmentation de la DHS de 2 agents à 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**ANNEXE**

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019**  
**SERVICE GRADE**

**DHS**

**Administratif**

- 1 Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe

- 1 Adjoint Administratif Principal

de 1<sup>ère</sup> classe

- 1 Adjoint Administratif

35

35

9

**Technique - 3 Adjoints Techniques**

- 1 Agent de maîtrise Principal

35

35

**Ecole publique**

- 2 Agents Spécialisés des Ecoles

Maternelles Principal 1<sup>ère</sup> classe

35

**Cantine**

municipale

2 Adjoints Techniques 35

Ecole, cantine,

divers 2 Adjoints Techniques

28

28

**Agence Postale**

Communale 1 Adjoint Administratif

17.5

**Délibération n° 2019-4-37**

**Objet : Personnel : CDD**

**PERSONNEL**

**CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Du fait d'une ouverture de classe à la rentrée 2019/2020, il est proposé de recruter pour un besoin permanent un agent en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans renouvelable une fois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, selon l'article 3-3 5°).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le recrutement d'un CDD de 3 ans avec une durée hebdomadaire de service de 20 heures.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- **Autorise** Mme Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires au recrutement.

Avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin pour un CDD de 3 ans avec une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à au recrutement d'une personne en CDD de 3 ans renouvelable une fois avec une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

**Délibération n° 2019-4-38**

**Objet : Subventions**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Collège Chombard de Lauwe a adressé une demande de subvention pour un séjour linguistique concernant 3 élèves.

Avis favorable de la commission des finances réunie le 20 juin pour une subvention de 25 €uros par enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement d'une subvention de 25 € par enfant et dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 6574.

**Délibération n° 2019-4-39**

**Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage**

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Guingamp Paimpol Agglomération a mené une consultation pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie de type enrobé à l'échelle du territoire. Elle propose aux communes membres de pouvoir bénéficier de ce marché et d'un accompagnement sur la partie assistance à maîtrise d'ouvrage, celle-ci étant rémunérée à hauteur de 1,5 % du montant hors taxe des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion à cette prestation, c'est-à-dire le marché et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**Délibération n° 2019-4-40**

**Objet : Avancement**

**De grade**

**AVANCEMENT DE GRADE**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

**Vu l'avis de la CAP en date du 26 mars 2019**, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe.

**Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 juin 2019**,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la fixation du taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> Classe.

**Délibération n° 2019-4-41****Objet : Convention****Chemin de randonnée****CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC  
D'UN CHEMIN DE RANDONNEE  
SUR UNE PROPRIETE PRIVEE**

Dans le cadre de la démarche qualité mise en place par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, et conformément aux articles L361-1 et L365-1 du code de l'environnement, une convention d'ouverture au public d'un chemin de randonnée sur une propriété privée est proposée. Cette convention a pour objet d'autoriser la circulation des randonneurs pédestres, équestres et vététistes sur les parcelles cadastrées C347, C510, C568, et ZH43 sises sur la commune de Pléhédél et appartenant à Monsieur Michaël Popiel de Boisgelin. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

**Délibération n° 2019-4-42****Objet : DIA****DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention

d'aliéner suivante :

**DIA N° 11/2019 – 151, Route de Plouha** (parcelles B 758 – B 759)

**DIA N° 12/2019 – 14, Quinquies Kernevez** (parcelles ZD 155-156)

**Délibération n° 2019-4-43**

**Objet : Travaux de**

**Désenfumage salle des fêtes**

**TRAVAUX DE DESENFUMAGE**

**A LA SALLE DES FETES**

Lors de la dernière commission de sécurité, une prescription a été émise concernant une mise en conformité du désenfumage de la salle des fêtes à réaliser. 3 devis ont été sollicités :

**Entreprises Montant des travaux TTC**

**LM Désenfumage - Lannion** 13 073,56 €

**ASI - Carhaix** 29 438,33 €

**GSIS - Mauron** 10 380,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de l'entreprise GSIS pour un montant de 1 0380 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 2158 opération 48.